

**D.I.V.E.**

Christine BORDAS

*Responsable Administrative et Financière*

☎ : 05.61.50.40.96

**Pôle des Etudiants en situation de Handicap**

Emilie ZOÏA

*Responsable de Pôle*

☎ : 05.61.50.41.62

CFVU du 27/06/2024

**CALENDRIER DE TRAITEMENT  
DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES D'EXAMENS  
POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024/2025**

Les étudiant(e)s en situation de handicap durable (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2024/2025 doivent en faire la demande au moyen du formulaire adéquat lors du rendez-vous médical obligatoire auprès du service de médecine préventive de l'université (05.61.50.38.61).

Ce rendez-vous devra avoir eu lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

La décision est valable soit au titre de l'année universitaire soit pour l'ensemble du cycle (Licence ou Master).

	<b>1<sup>er</sup> semestre</b>	<b>2<sup>nd</sup> semestre</b>	<b>2<sup>de</sup> chance du SED</b>
<b>Date butoir</b>	08 novembre 2024	07 mars 2025	30 avril 2025
<b>A noter</b>	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte qu'à partir du 2 <sup>nd</sup> semestre.	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte que pour les évaluations de la 2 <sup>de</sup> chance du SED	Toute demande postérieure à cette date ne sera pas prise en compte.